



Sur votre chantier
va être coulée
une chape



Application en pose sur isolants

La référence des Chapes Fluides

Le Système Sols

PRODUIT SOUS DOCUMENT TECHNIQUE D'APPLICATION DU CSTB

Utiliser une chape autoplacante Agilia Sols C SPC de la gamme Le Système Sols, c'est faire le choix :

- D'un produit performant issu de l'innovation Lafarge.
- D'une **régularité de fabrication** grâce aux centrales Lafarge Bétons et à ses procédures de contrôles précises et fiables.
- D'une **entreprise applicatrice détectée, formée et agréée** par Lafarge Bétons, faisant partie du réseau Le Système Sols.
- D'une chape aux **performances mécaniques adaptées & garanties**, mise en œuvre facilement et rapidement.
- D'une **planéité parfaite** pour une facilité de pose du revêtement de surface.
- D'une **efficacité** et d'une **pérennité** des solutions chape flottante **sur isolants**.

Pour un résultat optimal, suivez les recommandations suivantes :

1 Conditions d'emploi & Protection de la Chape

- Utilisation exclusive à l'intérieur des bâtiments (clos, couverts et hors d'eau).
- En travaux neufs ou de rénovation.
- Locaux ne dépassant pas le classement U4 P3 E3 C2.
- La chape doit nécessairement être revêtue.
- **La chape ne peut être mise en œuvre sur un système de chauffage par le sol.**

2 Choix de la sous-couche isolante

- Conformément à la NF P 61-203 (référence DTU 26.2/52.1) sur la mise en œuvre des sous-couches isolantes sous chape.
- L'applicateur peut être amené à mettre en œuvre les isolants.

3 Préparation au coulage

Avant la pose de la couche de désolidarisation, l'applicateur aura vérifié les éléments suivants :

- La planéité du support : si > 7 mm sous une règle de 2 m, l'applicateur mettra en œuvre un dressage ou un ravaillage*.
- L'épaisseur maximale de la chape : pour la pose de sols souples et parquets collés, si elle est > 10 cm, l'applicateur mettra en œuvre un dressage ou un ravaillage*. Pour tous les autres revêtements, l'épaisseur n'est pas limitée.

Support	Épaisseur minimale de la chape (cm)
	Locaux P2 et P3
Isolant de classe SC1	5
Isolant de classe SC2	6

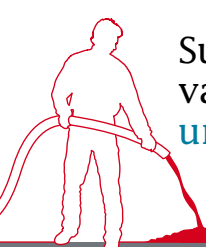
- L'horizontalité du support : la tolérance sur l'épaisseur de la chape dans un même local est de ± 1 cm par rapport à l'épaisseur moyenne, au-delà l'applicateur mettra en œuvre un dressage ou un ravaillage*.
- Le passage des gaines et des canalisations : si elles sont présentes sur la dalle, l'applicateur mettra en œuvre un ravaillage* pour les enrober (*il est interdit de les incorporer dans la chape*).

*LB Sols Léger ou LB Ravaillage de la gamme Le Système Sols.

Applicateur agréé Lafarge Bétons

Ces informations n'étant pas exhaustives, veuillez prendre contact avec l'applicateur agréé.





Sur votre chantier
va être coulée
une chape



Application en pose sur isolants

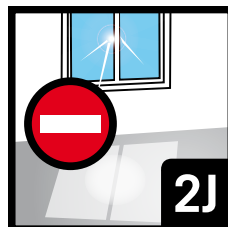
La référence des Chapes Fluides

Le Système *SOLS*

PRODUIT SOUS DOCUMENT TECHNIQUE D'APPLICATION DU CSTB

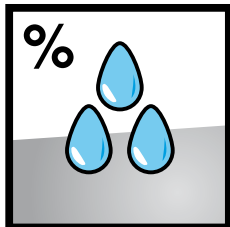
4 Conditions Générales d'Emploi

- La chape doit être impérativement **protégée pendant 48h de l'eau, des courants d'air et de l'ensoleillement direct.**
- Le local doit être **aéré modérément à partir de 3 jours après le coulage.**
- Une circulation piétonne est possible dès le 3^e jour et les locaux sont mis à disposition des entreprises de second œuvre dès le 4^e jour, tout en évitant les risques d'endommager la chape.
Les cloisons séparatives peuvent être mises en place dès le 7^e jour.



5 Pose du revêtement de sol

- Le délai maximal entre le coulage de la chape et la pose du revêtement de sol est de 8 semaines sous réserve d'un degré de siccité admissible.
- **Avant la pose de tout revêtement de sol :**
 - Dans le cas où le LB Finition sera mis en œuvre, l'applicateur éliminera la pellicule de surface. Une bonne coordination avec le poseur de revêtement permettra de réaliser l'opération au moment adéquat. Le délai maximal est de 8 jours entre l'élimination de cette pellicule et la pose du revêtement.
 - Dans le cas où le LB Top sera mis en œuvre, la pellicule de surface ne nécessite pas d'être retirée par ponçage. Elle assure une bonne adhérence des produits de liaisonnement. Les autres corps d'états devront protéger la chape lors de leur intervention, conformément aux règles de l'art.
- **La pose de carrelage est possible après un délai de séchage minimum de 15 jours.**



Pour tous les autres revêtements, la vérification de l'humidité résiduelle de la chape est obligatoire :

- L'entreprise de pose de revêtements de sol est responsable de la réception du support et doit, dans tous les cas, réaliser cette mesure afin d'être conforme à la pose du revêtement que vous avez choisi.
- L'applicateur pourra réaliser cette mesure si l'entreprise de revêtements de sol la lui demande (modalités à définir avec l'applicateur).
- Utiliser des produits de collage compatibles, demander conseil au fournisseur de produit.

Durée de séchage indicative avant recouvrement*

Épaisseur de la chape	Humidité résiduelle
	3 %
6 cm	4 semaines*
5 cm	4 semaines*
4 cm	3 semaines*
3 cm	3 semaines*

* Selon les conditions climatiques et en respectant les règlements techniques en vigueur

Humidité résiduelle de la chape

Type de revêtement de sol	Humidité résiduelle	Texte réglementaire de référence
Carrelages collés	à partir de 14 jours	NF P 61-204 (DTU 52.2)
Parquets collés	< 3 %	NF P 63-202 (DTU 51.2)
Parquets flottants	< 3 %	NF P 63-204 (DTU 51.11)
Revêtements de sols textiles	< 5 %	NF P 62-202 (DTU 53.1)
Revêtements de sols PVC collés	< 4,5 %	NF P 62-203 (DTU 53.2)
Revêtements de sols coulés à base de résine	< 4,5 %	NF P 62-206 (DTU 54.1)
Peintures de sols	< 4 %	NF P 74-203 (DTU 59.3)

Applicateur agréé Lafarge Bétons



les matériaux au cœur de la vie™

Ces informations n'étant ni exhaustives, veuillez prendre contact avec l'applicateur agréé.